Image not found or type unknown

Demande d'indemnité pour les frais engagé

Par **IsabelleZ**, le **01/10/2012** à **11:22**

Bonjour,

Je me permet de vous contacter car après 9 mois de recherche intensive avec des hauts et des bas, j'ai décroché un cdi en Eure et Loire. J'ai passé l'entretien le 10 aout et le 15 aout je recois une réponse du responsable me stipulant que je dois commencer à chercher un logement car ils pensent travailler avec mois. Je suis patiente car je n'ai pas de preuve de contrat donc j'attends.
Ensuite, ils me relancent pour un second entretien avec mon responsable direct pour début septembre. L'entretien est finalement suspendu car ils ont fait leur choix: ils veulent bosser avec moi (par voix téléphonique).
Il me demande une réponse rapide le vendredi même. Je réponds le jour même dans l'après midi et j'envoi le samedi les infos nécessaires pour la constitution du contrat. Je les préviens que je viens faire des visites sur Chartres pour le logement.
Etant de couleur et ayant mes parents qui travaillent hors de france, c'est très difficile pour moi de trouver un logement car les propriétaires sont très suspicieux. Je suis finalement tombée sur une personne compréhensive (de particulier à particulier) et j'ai réussi à trouver un logement. J'ai prévenu mon futur responsable (le lundi). Je commence à déménager mes affaires par train. Et je le relance pour savoir quand est ce que l'on se voit pour signer le contrat. Et le dimanche suivant. Il m'envoi un mail pour me dire que son plus gros client est en défaut de paiement donc il suspend le recrutement.
Je me retrouve à avoir avancé des frais. Je lui demande comment il me rembourse. Il me dit envoyé moi un mail et je verrai. J'envoi un mail, il ne me répond pas. Je décide ce matin de l'appeler. Il ne décroche pas à plusieurs reprises. Je décide de lui faire un coup de pression en stipulant que j'ai des contacts dans la presse et à un haut niveau politique donc je veux une réponse OUI je rembourse, NON je ne rembourse pas et je fait je ce que j'ai a faire. Et là quand je rappelle, il décroche pour me dire que il veut pas être menacé et tout le bla bla.
Je suis donc décidée à contacter le Prud'homme et à contacter la presse. Car trop c'est trop! je suis une personne avec une situation et je ne suis pas interchangeable! A quand l'honnêteté?
Je voudrais avoir des conseils pour mener à bien cette opération car je crois que je suis certainement pas la seule personne dans cette situation et il faut que cela s'arrête. J'aime mon pays la France et j'ai envie de travailler pour mon pays !
Merci par avance!

Par **P.M.**, le **01/10/2012** à **11:29**

Bonjour,
Les seuls conseils que l'on puisse à mon avis utilement vous prodiguer c'est que dans une situation similaire à l'avenir, avant d'engager des démarches, vous exigiez une promesse d'embauche ou de signer votre contrat de travail avant car quand on est dans son Droit, mieux vaut pouvoir se reposer sur la Justice que sur de prétendus contacts avec la Presse ou relations avec des personnalités politiques...

Par **IsabelleZ**, le **01/10/2012** à **11:49**

D'accord, mais j'ai l'ensemble des mails qui stipulent que je devais prendre un logement. Et il ne veut même pas me rembourser mes frais engagés.
Surtout que son excuse du plus gros client en défaut de paiement n'est pas très crédible car il a été incapable de m'expliquer les choses.
C'est pourquoi je compte même s'il ne me rembourse pas mes frais lui faire une mauvaise presse et éventuellement utilisée mes contacts en deuxième option pour enfoncer le bouchon.
Car je suis épuisée de ces foutaises et de ce mépris !
C'est peut être un peu vache comme attitude mais il a été vache avec moi et j'ai quitté paris pour Chartres surtout que j'ai trouvé le logement 2 semaines avant la date de prise de fonction qui devait être aujourd'hui. Je n'allais pas chercher un logement le 30 septembre... c'est logique non?

Par **P.M.**, le **01/10/2012** à **11:54**

Que vous arriviez à faire valoir cela devant le Conseil de Prud'Hommes et que vous obteniez une indemnisation m'étonnerait beaucoup...
Pour le reste, comme nous sommes sur unn forum juridique, je ne souhaite pas commenter cela car je préfère agir dans ce cadre, même si bien sûr de tels agissements peuvent être dénoncés et servir à d'autres pour les mettre en garde...

Par **IsabelleZ**, le **01/10/2012** à **11:56**

D'accord, je note le fait que ça ne marchera pas au Prud'hommes. Et si je dénonce au niveau de la presse cela peut se retourner contre moi juridiquement?

Par **P.M.**, le **01/10/2012** à **12:06**

Il faut toujours se méfier et agir avec précaution pour que des faits de diffamation ne puissent pas être invoqués par celui que vous voulez viser si vous n'avez pas suffisamment d'éléments irréfutables...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Par **IsabelleZ**, le **01/10/2012** à **12:08**

D'accord, je vous remercie.

Par **P.M.**, le **01/10/2012** à **12:18**

Surtout, bon courage pour trouver maintenant un emploi fiable avec un employeur digne de ce nom et qui mérite ainsi vos qualités professionnelles que vous démontrez par vos efforts pour travailler...

Par **IsabelleZ**, le **01/10/2012** à **12:53**

Merci beaucoup ! Mais je reste positive !
J'ai heureusement pas dit non à certaines entreprises donc j'espère avoir mes entretiens malgré le retard dans la réponse pour poser la date d'entretien.
J'espère que ça ira mieux ! MERCI BEAUCOUP !
^^

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés